

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice	29
- présents	21 (puis 22, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- votant par procuration	7 (puis 6, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.03/03.25)
- absent	1
- total des votants	28

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 7 mars 2025.

xxx

L'an deux mille vingt-cinq, le six mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-sept février, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Brigitte POLLET, M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Christine DÉCHAMPS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	Mme Amel TAKARLI
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

Absente :

Mme Michelle DAJON

formant la majorité des membres en exercice.

M. Junior MOUDJIH A FIONG est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n° : D.17/03.25

Objet : Mise en place de temps d'activités destinés aux résidents de l'EHPAD de Lillebonne
Convention de partenariat
Ville de Lillebonne (ludothèque)/Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (CHI)/EHPAD Rosenberg

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 06.03.2025

Délibération n° : D.17/03.25

Objet : Mise en place de temps d'activités destinés aux résidents de l'EHPAD de Lillebonne
Convention de partenariat
Ville de Lillebonne (ludothèque)/Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (CHI)/EHPAD
Rosenberg

Madame PATIN indique que l'établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD Rosenberg) de Lillebonne, affilié au Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine, a sollicité de la Ville la possibilité à ses résidents de pouvoir bénéficier d'animations autour de jeux de société au sein de la ludothèque municipale et également via la venue d'un animateur de la ludothèque à l'EHPAD Rosenberg.

L'objectif de ce partenariat vise à permettre aux résidents de se divertir, de favoriser les échanges à travers le jeu, de rompre l'isolement, de "réveiller" certaines compétences, de valoriser l'image de soi, de partager des émotions, d'améliorer le bien-être et de passer un moment agréable.

Dans ce cadre, et afin de fixer les modalités de ce partenariat, il est nécessaire qu'une convention intervienne entre la Ville de Lillebonne et le Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,

Considérant les bienfaits des animations sur la santé des personnes âgées,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Ville de Lillebonne (ludothèque municipale) et le Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine (EHPAD Rosenberg), pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2025 (*à compter du 1er janvier 2026, celle-ci sera renouvelée par période d'un an et ce, par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée*),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses éventuels avenants, ainsi que tous actes afférents.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.


Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,


Junior MOUDJIH A FIONG.



**Convention de partenariat
Ville de Lillebonne/Ludothèque
et
le Centre Hospitalier Intercommunal Caux Vallée de Seine
EHPAD Rosenberg**

Entre, d'une part,

La Ville de Lillebonne pour sa ludothèque municipale,
Située, Espace Batic, rue Desgenétais - 76170 Lillebonne
02.35.31.89.06.
ludotheque@lillebonne.fr

Représentée par Madame Christine DÉCHAMPS, Maire de Lillebonne, dûment habilitée à signer la présente convention par délibération n°D.17/03.25 du 6 mars 2025.

Et, d'autre part,

Le Centre Hospitalier Intercommunal Caux vallée de Seine (CHI) pour sa maison de retraite – Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD Rosenberg),
Situé, 19, Avenue du Président René Coty - 76170 Lillebonne

Représenté par Monsieur Nicolas VILAIN, en qualité de Directeur, dûment habilité à signer la présente convention.

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Lillebonne (ludothèque) et le Centre Hospitalier Intercommunal Caux vallée de Seine (EHPAD Rosenberg).

Les résidents de l'EHPAD Rosenberg ont ainsi la possibilité :

- d'être accueillis au sein de la ludothèque,
- de pouvoir bénéficier de la venue d'un animateur de la ludothèque au sein de leur résidence.

L'objectif de ce partenariat vise à permettre aux résidents de se divertir, de favoriser les échanges à travers le jeu, de rompre l'isolement, de "réveiller" certaines compétences, de valoriser l'image de soi, de partager des émotions, d'améliorer le bien-être et de passer un moment agréable.

ARTICLE 2 – Engagements des deux structures

▪ L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD Rosenberg) du CHI de Lillebonne s'engage à :

- inscrire 6 résidents maximum par animation. Deux animatrices accompagneront et seront présentes lors de chaque animation,
- respecter le règlement intérieur de la structure et le faire respecter aux résidents.

▪ La ludothèque s'engage à :

- organiser l'accueil du groupe, préparer, et aménager l'espace de jeu adapté,
- animer l'espace de jeu.

ARTICLE 3 – Adhésion

L'EHPAD Rosenberg du CHI Caux Vallée de Seine de Lillebonne devra s'acquitter du montant d'une adhésion annuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal par le biais d'une délibération relative à l'application des tarifs municipaux (soit 29,35 € pour l'année 2025 conformément à la délibération n°D.81/12.24 du 5 décembre 2024).

L'adhésion comprend :

- l'organisation de 4 à 8 animations à l'année pour le groupe en ludothèque ou à l'EHPAD Rosenberg,
- la location de jeux, soit 5 emprunts de jeux pour 6 semaines. (à charge à l'EHPAD Rosenberg de mettre en place des outils internes pour respecter les délais de prêt et le nombre de jeux empruntés).

ARTICLE 4 – Evaluation

Des rencontres annuelles entre l'équipe de l'EHPAD Rosenberg du CHI Caux Vallée de Seine de Lillebonne et le/la référent(e) du projet d'accueil seniors de la ludothèque de Lillebonne auront lieu afin d'évaluer le partenariat et de faire évoluer, si besoin est, par avenant, la présente convention.

ARTICLE 5 – EFFET, DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée d'un an.

A compter du 1^{er} janvier 2026, celle-ci sera renouvelée par période d'un an et ce, par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée trois mois avant son échéance.

Fait à Lillebonne, le

En 2 exemplaires

Le Centre Hospitalier Intercommunal
Caux vallée de Seine,
Le Directeur,

Ville de Lillebonne,
Le Maire,

Monsieur Nicolas VILAIN

Madame Christine DÉCHAMPS